

Pour usage interne seulement

Numéro de demande : _____ Numéro de quartier : _____ Date de réception (jj/mm/aaaa) : _____
Employé du centre du service à la clientèle : _____ Droits acquittés : \$



Inventaire historique de l'utilisation des sols

Formulaire de demande

Avis public

Tous les renseignements ou documents qui doivent être fournis à l'appui de votre demande seront mis à la disposition du public, conformément à l'article 1.0.1 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990, chap. P. 13.

Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée

Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990, chap. P.13 et serviront au traitement de la présente demande. Toute question concernant la collecte de ces renseignements doit être adressée au gestionnaire des Services du soutien aux activités de la Direction générale de la planification, des biens immobiliers et du développement économique par la poste (110, avenue Laurier Ouest, Ottawa [Ontario] K1P 1J1) ou par téléphone, au 613_580_2424, poste 24075.

Renseignements généraux

* champ obligatoire

*Adresse ou emplacement du site :

*Renseignements sur le requérant ou l'agent :

Nom de l'entreprise :

Personne-ressource :

Adresse postale :

Téléphone :

Courriel :

*Renseignements sur le propriétaire enregistré : Identiques aux renseignements ci-dessus

Nom :

Adresse postale :

Téléphone :

Courriel :

Renseignements sur le site

Description officielle et cote foncière :

Quelle est l'utilisation actuelle du terrain?

Façade du lot : m Profondeur du lot : m Superficie du lot : _____ m²

Ou Superficie du lot : (forme irrégulière) m²

Le site est-il entièrement raccordé aux services municipaux? Oui Non

Droits exigibles

N'hésitez pas à visiter le site Web de l'Inventaire historique de l'utilisation des sols pour en savoir plus. Les droits doivent être acquittés en entier au moment de la demande.

Droits d'aménagement

Documents et renseignements requis

Les documents et renseignements suivants doivent être soumis avec la demande :

- 1. Autorisation de divulgation de renseignements :** Les consultants et autres tiers peuvent présenter une demande de renseignements au nom d'un particulier ou d'une entreprise. **Cependant, si le demandeur n'est pas le propriétaire de la propriété visée par la demande, il doit fournir à la Ville d'Ottawa une autorisation de divulgation de renseignements signée par le propriétaire,** ce qui autorisera la Ville à divulguer tout renseignement pertinent concernant la propriété ou son propriétaire au demandeur. Une telle autorisation est exigée au cas où des renseignements personnels ou des renseignements commerciaux de nature exclusive seraient trouvés au sujet de la propriété ou de son propriétaire. Les noms du propriétaire et du demandeur doivent être clairement indiqués sur l'autorisation, qui doit être signée et datée.
- 2. Avis de non-responsabilité :** Les demandeurs doivent lire et reconnaître avoir compris les conditions énoncées dans l'avis de non-responsabilité ci-joint et le soumettre, dûment signé, à la Direction générale de la planification, des biens immobiliers et du développement économique. Cet avis concerne l'Inventaire historique de l'utilisation des sols, et la Ville doit le recevoir, signé et daté par le demandeur, avant de pouvoir enclencher le processus.
3. Plan d'implantation ou plan repère de la propriété, son emplacement et ses particularités.
4. Dates ou périodes de temps devant faire l'objet de la recherche.

Avis de non-responsabilité Pour l'utilisation de la base de données de l'IHUS

La VILLE D'OTTAWA (« la Ville ») est la propriétaire de l'INVENTAIRE HISTORIQUE DE L'UTILISATION DES SOLS (« l'IHUS »), une base de données sur le type et l'emplacement des utilisations du sol de la région géographique d'Ottawa qui peuvent ou qui ont déjà pu entraîner une contamination du sol, des eaux souterraines ou des eaux de surface.

La Ville communique des renseignements provenant de l'IHUS à _____ (« le demandeur ») uniquement selon les conditions et l'entente suivantes :

1. Les renseignements contenus dans l'IHUS proviennent de documents publics et d'autres sources d'information. Compte tenu du caractère imparfait de ces documents et de ces sources, il est possible que l'IHUS contienne des renseignements erronés. Les changements apportés aux adresses municipales au fil du temps peuvent être à l'origine d'erreurs dans de tels documents et sources d'information. La Ville n'est en aucun cas responsable des erreurs ou des omissions de l'IHUS et se réserve le droit de le modifier ou de le mettre à jour sans préavis, sans pour autant s'engager à le faire. Par conséquent, tous les renseignements provenant de l'IHUS sont fournis tels quels, sans aucune assurance ou garantie de la Ville concernant l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information fournie en réponse à la demande.
2. Le personnel de la Ville effectuera une recherche dans l'IHUS en fonction des renseignements fournis par le demandeur et prendra toutes les dispositions nécessaires pour le faire avec exactitude. La Ville n'offre cependant aucune assurance ou garantie, expresse ou tacite, concernant la disponibilité, l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité des renseignements qui seront transmis au demandeur. L'IHUS ne permet en aucun cas de confirmer la présence ou l'absence de contamination ou de pollution, quelle qu'elle soit. En fournissant ces renseignements au demandeur, la Ville suppose que nul ne prendra de décisions sur la base de leur contenu. La Ville se dégage de toute responsabilité à l'égard de toute personne se fiant aux renseignements provenant de l'IHUS.
3. La Ville, ses employés, ses fonctionnaires, ses mandataires, ses conseils, ses représentants ou ses sous-traitants se dégagent de toute responsabilité à l'égard des actions, des réclamations, des pertes, des obligations, des jugements, des demandes, des dépenses, des coûts, des dommages ou des préjudices subis par qui que ce soit, notamment à l'égard de toute négligence concernant la compilation ou la transmission de renseignements provenant de l'IHUS.
4. La Ville se réserve le droit d'auteur.
5. Si un tiers utilise les renseignements provenant de l'IHUS ou s'y fie pour prendre des décisions, il le fait à ses risques et périls. La Ville, ses employés, ses fonctionnaires, ses mandataires, ses conseils, ses représentants ou ses sous-traitants ne peuvent être tenus responsables des dommages, le cas échéant, subis en raison de décisions prises en fonction des résultats d'une recherche de renseignements dans l'IHUS.
6. En acceptant de recourir à ce service, le demandeur indique qu'il comprend et accepte les conditions du présent avis.
7. Tous les renseignements recueillis et tous les documents fournis dans le cadre de la présente demande sont assujettis aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, L.R.O. 1990, chap. M.56, dans sa version modifiée.

Signature : _____

Date (jj/mm/aaaa) : _____

Par (nom en caractères d'imprimerie) : _____

Titre : _____

Société : _____